

Nathalie JEANNOT

13, avenue de la gare - 13930 AUREILLE

06.77.41.54.87

contact@enfance-veil.fr

SIREN : 538 013 905

Modalités et conditions d'inscription

Formation en intra / en inter / à titre individuel

Conditions de paiement

(Pour une demande de remboursement avec la certification Qualiopi, merci de me le faire savoir)

Toute inscription sera prise en compte après avoir complété et signé votre bulletin adressé à :

- * enfance & éveil - Nathalie JEANNOT - 13, avenue de la gare - 13930 Aureille
- * accompagné du règlement par chèque du coût de la prestation (en formation inter ou à titre individuel) encaissé au terme de celle-ci, ou de 50 % du coût de la formation (en intra) encaissé à la même condition.
- * Chaque règlement sera établi à l'ordre de Nathalie JEANNOT

Dès réception de votre bulletin, vous recevrez une convention de formation à signer, en l'adressant par mail à :
contact@enfance-veil.fr

Convocation :

Une convocation de formation sera adressée à chaque stagiaire ou à l' établissement concerné avec le plan de situation du stage 8 jours avant le début de ce dernier.

Effectif des formations en intra ou en inter établissement :

Nathalie JEANNOT s'engage à organiser les actions de formation prévues, sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits (5 minimum).

Report ou annulation par l'intervenante :

Nathalie JEANNOT se réserve le droit de reporter ou d'annuler la prestation en cas de force majeure, en prévenant chaque établissement ou stagiaire de sa décision dans les plus brefs délais. Le client pourra choisir une autre date ou annuler son inscription sans pénalités.

Nathalie JEANNOT

13, avenue de la gare - 13930 AUREILLE

06.77.41.54.87

contact@enfance-veil.fr

SIREN : 538 013 905

Modalités et conditions d'inscription

Formation en intra / en inter / à titre individuel

Conditions de paiement

Annulation et report du fait du client :

* en formation INTER ou à titre individuel :

* Toute demande d'annulation se fait exclusivement par mail au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Dans ce cas, les remplaçants sont admis sur simple demande adressée par mail dans les mêmes délais cités ci-dessus.

Le cas échéant, le chèque de 149 € sera encaissé sauf en cas de force majeure (arrêt maladie - accident)

* Après le début de la formation, les demandes d'annulations, d'abandons et les absences entraîneront l'encaissement de la totalité du prix de la prestation, sauf en cas de force majeure (arrêt maladie - accident)

* en formation INTRA :

* Jusqu'à 20 jours avant le début de la formation, le client peut demander, sans frais, le report de son inscription

* En cas de désistement passé ce délai, le chèque d'acompte sera encaissé.

Règlement du coût de la formation suivie en INTRA :

Le chèque d'acompte sera encaissé en fin de formation et le solde s'effectuera à réception de la facture au terme de la prestation.

Le règlement pourra être réalisé par chèque à l'ordre de Nathalie JEANNOT ou par virement (RIB remis avec l'envoi de la facture)

Engagement et responsabilité civile :

* Nathalie JEANNOT s'engage à conduire les actions de formation conformément aux règles de l'art, et à mettre en œuvre tous les soins nécessaires afin d'atteindre les objectifs de formation. Elle réactualise régulièrement ses contenus pédagogiques afin de prendre en compte toute évolution technique ou réglementaire.

* Nathalie JEANNOT a souscrit un contrat d'Assurance Responsabilité Civile professionnelle.